

Date de dépôt: 25 août 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Yvan Galeotto : Autoroute de contournement : un goût de bouchon

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 juin 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

"Autoroute de contournement : un goût de bouchon :

Des travaux préparatoires au remplacement du revêtement de l'autoroute de contournement ont commencé le 7 juin 2004, au niveau du giratoire de Perly.

On croit savoir que le gros oeuvre commencerait le 21 juin 2004 et que des travaux seront effectués tout le jour entre 6 h et 22 h.

Pour une durée de deux mois, la circulation serait limitée à une seule voie, alors que sur ce tronçon les bouchons sont déjà de règle en l'absence de tout travaux.

Curieusement, rien ne semble avoir été fait pour informer la population de ce fait qui exige pourtant un effort important de coordination et d'organisation de la part des usagers.

Rien n'apparaît à ce sujet sur les sites du DAEL ou du DIAE.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quelles mesures d'information au public ont-elles été prises et quand ?*
- 2. Quelles mesures de gestion du trafic ont-elles été adoptées, avec quels inconvénients prévisibles pour les usagers et les riverains ?*
- 3. Y a-t-il eu concertation entre les départements concernés ?*

4. *Quand l'OTC a-t-il été invité à se prononcer ?*
5. *Quel rubrique budgétaire est-elle utilisée pour le financement ?"*

L'interpellation urgente de Monsieur le député Yvan Galleotto pose plusieurs questions, la présente réponse conservera leur ordre.

A titre liminaire, il convient de préciser que les travaux dureront 6 semaines, soit du 21 juin 2004 au 31 juillet 2004. Le travail se fera effectivement de 6h à 22h, mais il est également prévu du travail de nuit à certaines périodes.

Pendant la durée des travaux, deux voies par sens seront toujours maintenues le jour. Lors des travaux de nuit, en fonction des besoins, une seule voie sera maintenue par sens et de manière exceptionnelle des tronçons de l'autoroute pourront également être fermés. Il convient de relativiser ces données en rappelant que l'autoroute n'est que peu fréquentée la nuit de sorte que ces dernières limitations de trafic ne sont pas de nature à engendrer des troubles importants.

Dans tous les cas, la signalétique (panneaux de signalisation) est constamment adaptée en fonction de la situation en vigueur. Cette remarque vaut, notamment, pour les éventuels et exceptionnels itinéraires de déviation.

Concernant l'information au public, les travaux n'ayant pas de grand impact sur la circulation de jour, les informations ne sont pas données trop longtemps à l'avance. De manière plus générale, une information a été faite par l'Office des transports et de la circulation (ci-après OTC) en date du 17 juin 2004. Les données relatives à ces travaux sont également visibles sur le site infomobilité (http://etat.geneve.ch/infomobilite/fr_infomobilite.htm) de l'OTC. De manière générale, ce site donne l'état de tous les travaux sur voirie en cours dans le canton. D'autres informations en temps réel sont également disponibles sur ce site, tel que l'état du trafic routier et le taux de remplissage des parkings publics. La gendarmerie, quant à elle, informe de manière régulière les médias, lors de chaque étape de chantier créant des modifications de circulation.

Comme indiqué ci-dessus, l'OTC a exigé que deux pistes par sens soient maintenues pendant la journée; des fermetures de l'autoroute ou des réductions de voies pourront avoir lieu la nuit.

Les différents départements concernés et leurs services, soit pour les travaux le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), la Gendarmerie pour le Département de justice, de police et de

sécurité (DJPS) et l'OTC pour le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) se sont concertés pour l'organisation de ces travaux. Plusieurs séances ont eu lieu en présence des intéressés depuis le mois de janvier. Le plan de mesure définitif est parvenu le 11 juin 2004 à l'OTC pour validation, toutefois, il ne s'agit que de la réalisation pratique des mesures prises, les grandes lignes de même que les détails avaient déjà été examinés au cours des séances de coordination.

Pour le surplus, l'OTC a été invité à faire partie des séances de travail et à se prononcer, tout d'abord de manière informelle, dès le début du projet.

Enfin, s'agissant de routes nationales, les travaux sont financés par la Confédération à raison de 80 %, le reste étant supporté par l'Etat de Genève. Ce financement est pris sur la rubrique, inscrite au budget, n° 550.500.511.72 intitulée "Autoroute, gros entretien, part cantonale".

Pour information, les services de l'administration ont travaillé **2 heures 30** pour élaborer et coordonner la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 103**

Interpellation présentée par le député:

M. Yvan Galeotto

Date de dépôt: 8 juin 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite**Autoroute de contournement : un goût de bouchon**

Des travaux préparatoires au remplacement du revêtement de l'autoroute de contournement ont commencé le 7 juin 2004, au niveau du giratoire de Perly.

On croit savoir que le gros oeuvre commencerait le 21 juin 2004 et que des travaux seront effectués tout le jour entre 6 h et 22 h.

Pour une durée de deux mois, la circulation serait limitée à une seule voie, alors que sur ce tronçon les bouchons sont déjà de règle en l'absence de tout travaux.

Curieusement, rien ne semble avoir été fait pour informer la population de ce fait qui exige pourtant un effort important de coordination et d'organisation de la part des usagers.

Rien n'apparaît à ce sujet sur les sites du DAEL ou du DIAE.

Mes questions sont les suivantes :

1. Quelles mesures d'information au public ont-elles été prises et quand ?
2. Quelles mesures de gestion du trafic ont-elles été adoptées, avec quels inconvénients prévisibles pour les usagers et les riverains ?
3. Y a-t-il eu concertation entre les départements concernés ?
4. Quand l'OTC a-t-il été invité à se prononcer ?
5. Quel rubrique budgétaire est-elle utilisée pour le financement ?